

République Française  
 Département de l'Aube  
 Arrondissement de BAR-SUR-AUBE  
 Commune de BAYEL

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Bayel

SEANCE DU 22 OCTOBRE 2018

Date de la convocation : 15 octobre 2018

Date d'affichage : 15 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux octobre à dix-huit heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Serge ROUSSEL, maire.

**Présents** : Michel GATINOIS, Anne GROSJEAN, Christine JACQUOT, Daniel MASSON, Bernard MONNE, Franck ORRIBE, Monique PARENT, Serge ROUSSEL, Clarisse VARENNES, Monique VARENNES, Didier VERGEOT, Christian WOLF

**Représentés** : Jean-Luc MOUTOUVIRIN par Monique PARENT

**Absents** : Christophe THIERRY

**Secrétaire** : Monsieur Daniel MASSON

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Don en solidarité avec l'Aude,
- Mise en concurrence contrat de prévoyance,
- Matériel pour la psychologue scolaire.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce rajout.

### 36\_2018 - Subvention annuelle à la MAISON POUR TOUS PREVERT

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12+1	13	0	0	0

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Monique PARENT, Présidente de la Maison Pour Tous Prévert, et à la Directrice Madame Aurore KASPERCZYK.

Tout d'abord est exposé le problème rencontré avec le C.D.E.R., le cabinet comptable de l'association, lequel n'a pas pu fournir de documents corrects pour étayer la demande de subvention 2019.

La Directrice présente donc un compte de résultat et un prévisionnel de janvier à juin ne faisant pas apparaître tous les comptes de la nomenclature comptable.

Sont soulignés la bonne fréquentation de la restauration scolaire, avec 30 repas servis chaque jour d'école et l'inscription de 15 enfants pour les vacances de la Toussaint.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé des deux dirigeantes de l'association, et après délibération, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'octroi d'une subvention de fonctionnement 2019 d'un montant de 43.000 € (quarante-trois mille euros).  
Cette subvention sera versée en quatre termes :

- janvier 2019	13.000 €
- avril 2019	10.000 €
- juillet 2019	10.000 €
- octobre 2019	10.000 €

### 37\_2018 - Réfection de trottoirs, demande de DETR,

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	12+1	13	0	0	0

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et étudié l'estimation sommaire n°1 de la phase projet,

- **Vu** l'article 179 de la Loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),
- **Vu** le budget communal,
- **VALIDE** la phase Projet de la mission de maîtrise d'œuvre de C3i
- **VALIDE** l'estimation prévisionnelle des travaux établie par C3i le maître d'œuvre de l'opération pour un montant de 1185 € HT
- **DEMANDE** à C3i de lancer la consultation des entreprises (DCE) pour réalisation de travaux au printemps 2019
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents liés aux pièces du futur marché de travaux
- **ADOpte** le plan de financement suivant :
  1. Montant total des travaux TTC **223.264.20 € TTC**
  2. Montant total des travaux HT **186.053.50 € HT**
  3. Subvention DETR maximum envisagée HT 46.369.63 €
  4. Subvention Conseil Départemental du 10 HT 143.75 €
  5. Fonds propres 37.750.82 €
  6. Emprunt 139.000 €
- **SOLLICITE** une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, DETR,
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Aube, au titre de la Réduction de vitesse en entrée d'agglomération Rue du Général de Gaulle (RD170)

<b>38_2018 - Gestion de la forêt communal, affouages 2018/2019,</b>
---

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12+1	13	0	0	0

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Guy MOREAU, Agent ONF et de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE :**

**1. Vente de bois façonnés**

Les bois de qualité sciage/déroulage/tranchage/merrain seront mis en vente façonnés bord de route.

- Les hêtres en vente dans le cadre des contrats d'approvisionnement passés entre ONF et diverses entreprises de transformation du hêtre,
- Les chênes et autres feuillus en vente publique.

**2. Frais d'exploitation**

L'exploitation des bois façonnés est confiée à des prestataires de services.

Les frais d'exploitation seront payés directement par la Commune. La Commune confie à l'Office National des Forêts une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre, comprenant l'encadrement et la surveillance du chantier, le cubage et le classement des bois.

**3. Frais financiers**

La Commune accepte que, dans le cadre où les produits seraient vendus en contrat d'approvisionnement, le prix de vente sera en totalité encaissé par l'Agent Comptable Secondaire de l'ONF qui reversera à la Commune la quote-part ainsi établie, moins 1 % correspondant aux frais de gestion reversés à l'ONF. Le virement à chaque propriétaire interviendra au plus tard à la fin du deuxième mois suivant l'encaissement effectif des sommes versées par l'acquéreur du lot regroupé.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces ventes et exploitations.

<b>39_2018 - Attribution du logement 2 rue Général de Gaulle,</b>
---

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12+1	13	0	0	0

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le logement sis 2 rue du Général de Gaulle est vacant. Une seule demande de location a été réceptionnée en Mairie émanant de Monsieur PREAUX Ludovic et Madame CHARDON Emilie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** la location de l'appartement sis au 2 rue Général de Gaulle au bénéfice de de Monsieur PREAUX Ludovic et Madame CHARDON Emilie.

Selon les modalités suivantes :

- ▶ Montant du loyer : 450 € (quatre cent cinquante euros)
- ▶ À compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018,
- ▶ Durée du bail : 6 ans,
- ▶ Révision du loyer en fonction de la variation de la moyenne de l'indice du coût de la construction de l'INSEE, 2<sup>ème</sup> trimestre.
- ▶ Acte de caution demandé aux locataires.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail et tout document annexe à intervenir.

<b>40_2018 - Effacement de dette et Admissions en non-valeur,</b>
---

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12+1	5	7	1	0

#### 1. EFFACEMENT DE DETTE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un administré de la Commune a fait l'objet d'une Décision de rétablissement personnel avec effacement des dettes rendue le 28 août 2018 par la Commission de Surendettement de l'Aube.

Or cette personne était redevable de la dette suivante :

- Eau et Assainissement 2016 pour la somme de 34.47 €

Le Conseil Municipal considérant que la décision emporte de plein droit « effacement de toutes les dettes non professionnelles »

- **PREND ACTE** de cet effacement de dette et autorise le mandatement de ladite somme au compte 6542 « créances éteintes ».

#### 2. DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire informe ses collègues que la commune est sollicitée par la Trésorerie de Bar-Sur-Aube afin d'admettre en non-valeur des dettes dues par une famille du village dont les titres s'avèrent irrécouvrables.

Il s'agit de factures d'eau d'assainissement émises entre 2013 et 2016 pour lesquelles le redevable est insolvable, la commune détenait encore ces compétences,

- Service d'Eau et Assainissement = 1.262.65 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Malgré l'impossibilité de procéder au recouvrement des sommes dues par ce débiteur,
- **REFUSE** par principe l'admission en non-valeur de cette créance sur le budget d'eau et d'assainissement

<b>41_2018 - Solidarité Aude</b>
----------------------------------

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12+1	13	0	0	0

En réaction à la catastrophe « inondations » qui a touché certaines communes du département de l'Aude lundi 15 octobre 2018 propose au Conseil Municipal de voter l'octroi d'un don afin d'apporter un soutien financier indispensable, notamment pour la reconstruction des équipements publics dévastés au sein des communes Audoises.

Ne pouvant rester indifférent aux colossaux dégâts matériels subis par quelques 70 communes, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** le versement d'un don d'un montant de 200 € (deux cents euros), au Département de l'Aude dans le cadre de la « Solidarité communes Audoises 2018 ».

Le Conseil Municipal fait un parallèle avec les inondations subies à BAYEL, moindres heureusement, et cependant s'interroge sur les travaux qui doivent être entrepris pour éviter ce genre de catastrophe. Monsieur Michel GATINOIS, membre du GEMAPI, entité détenant la compétence de gestion de la rivière Aube et ses affluents, expose que nombre d'études sont en cours et que des travaux seront réalisés à la suite des résultats obtenus, mais cela peut prendre beaucoup de temps.

Il est rappelé que personne ne doit intervenir dans la rivière autrement que commandité par GEMAPI, et il est regrettable qu'un administré ait de son propre chef décidé de débité un tronc d'arbre dans la rivière laissé sur place alors qu'il n'en a pas le droit et que son action de fait est néfaste en cas de crue.

<b>42_2018 - Mise en concurrence convention de participation en matière de prévoyance personnel communal,</b>
---

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12+1	13	0	0	0

Le Maire informe le conseil que, depuis le décret n°2011-1474 paru le 10 novembre 2011, les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurances destinés à couvrir le risque santé et/ou le risque prévoyance de leurs agents.

Ainsi, le Conseil Municipal de BAYEL, dans sa séance du 8 novembre 2012, à mis en place une participation à hauteur de 10 € par agent pour une protection complémentaire de prévoyance et 15 € pour la complémentaire santé, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Ce financement n'est en aucun cas obligatoire pour les employeurs publics. L'adhésion à ces contrats est également facultative pour les agents.

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 donne compétence aux Centres de Gestion de la fonction publique territoriale pour organiser une mise en concurrence et souscrire ces contrats pour le compte des collectivités et établissements qui le demandent.

Le Centre de Gestion de l'Aube se propose de réaliser cette mise en concurrence afin d'aboutir à la conclusion d'un contrat d'assurance Prévoyance à l'échelle du Département.

Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

A l'issue de la consultation, les garanties et les taux de cotisation de l'offre retenue seront présentés aux collectivités.

Les collectivités conserveront l'entière liberté d'adhérer ou non à la convention qui leur sera proposée. C'est lors de l'adhésion à celle-ci que les collectivités se prononceront sur le montant de la participation définitif qu'elles compteront verser à leurs agents.

Cette participation ne pourra ni être égale à zéro ni dépasser le montant total de la cotisation et sera définie dans le cadre du dialogue social et après avis du Comité Technique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Assurances,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 25,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant l'intérêt de prendre en compte la protection sociale complémentaire prévoyance des agents de la collectivité, et de participer à la mise en concurrence mutualisée proposée par le Centre de Gestion de l'Aube,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le Centre de Gestion de l'Aube va engager conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.
- **PREND ACTE** que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion de l'Aube à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

#### **43\_2018 - Participation à l'achat de matériel pour la psychologue scolaire,**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12+1	13	0	0	0

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le refus du Conseil Municipal lors de sa séance du 19 octobre 2017 de participer à l'acquisition de matériel pour la psychologue scolaire, refus motivé par le fait que logiquement c'est bien à l'Education Nationale, dont l'Etat, de financer ce matériel et pas aux communes.

Monsieur le Maire expose avoir reçu une nouvelle demande de Madame Corinne CAHEZ, laquelle sollicite à nouveau une aide financière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **REGRETTANT** que la psychologue scolaire ne soit pas pourvue par l'Etat, son employeur, du matériel nécessaire à son activité professionnelle,
- Cependant, **CONSCIENT** de l'importance de l'intervention de la psychologue scolaire sur les écoles de notre territoire, et de l'importance pour la qualité de son action d'utiliser les derniers tests en vigueur afin d'être au plus près des progrès concernant les recherches,
- **CONSIDERANT** le pourcentage calculé pour définir la participation financière des 27 communes concernées, en fonction des effectifs des écoles,
- **ACCEPTE** de participer à l'achat du matériel pour la psychologue scolaire intervenant à BAYEL, soit un montant de 162 €.

#### 44\_2018 - Information travaux local des associations et Eglise St Martin,

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
12	12+1	13	0	0	0

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de travaux effectués ou commandés pour la commune :

- **Salle des associations** (à côté de la Mairie) : remplacement d'une fenêtre et d'une porte pour la somme de 3.077.15 € TTC. Il sera demandé des devis pour le changement de trois fenêtres dans ledit local, dépense éventuellement inscrite au budget primitif de 2019,
- **Eglise** : Pose d'une vitrine extérieure (afin d'éviter tout affichage sur la porte de l'église récemment remplacée) pour la somme de 396.22 € TTC et réfection complète de 12 tablettes supports de statuts pour la somme de 1836 € TTC.

#### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part au Conseil :

- ✓ De l'établissement d'un devis pour l'installation d'un **wc accessible aux personnes à mobilité réduite au sein de la Mairie**, notamment pour les usagers de la MSAP (Maison de Service au Public),
- ✓ **D'un courrier de Madame Evelyne PERROT**, Sénatrice de l'Aube, par lequel elle félicite la Commune pour la nouvelle porte de l'Eglise,
- ✓ **D'un courrier de Monsieur et Madame LAUSANNE** qui remercient Monsieur le Maire et Madame PARENT Monique pour toute l'attention portée à leur maman résidente de la Maison de Retraite lors de la fête organisée pour son centième anniversaire,
- ✓ **Du courrier et du communiqué de presse de l'union locale de la C.G.T.** relatif à l'investissement de la CCRB de 6 millions d'euros pour moderniser l'entreprise Lisi Aerospace,

**Sont abordés lors du tour de table :****Madame Monique VARENNES**

- ✓ L'atelier de création de boules de Noël à l'Office de Tourisme de BAYEL,
- ✓ L'organisation de la commémoration du 100<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice de 1918 le dimanche 11 novembre prochain au cours de laquelle Monsieur Jacques TOUSSAINT a proposé de faire chanter la Chorale de l'Amitié, Le Conseil Municipal l'en félicite,
- ✓ Rappel de la parution du calendrier des manifestations locales « Où sortir ce week-end dans la côte des Bars », lequel sera transmis par messagerie électronique à la population,

**Monsieur Didier VERGEOT**

- ✓ Du non-respect du nouveau sens de circulation rue Belle Verrière,
- ✓ Des nombreuses déjections canines dans cette même rue,
- ✓ D'une poubelle manquante près du cimetière,

**Madame Monique PARENT**

- ✓ Au nom de toute sa famille remercie la municipalité pour les fleurs et le soutien reçus lors des obsèques de sa maman Madame Marcelle CLEMENT,

**Madame Clarisse VADOT**

- ✓ Remercie tous les participants au repas des Aînés qui s'est bien déroulé et pour lequel elle a reçu beaucoup de remerciements.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h00.

**Fait à BAYEL, les jours, mois et an susdits**

**Le secrétaire de séance,**

**M. Daniel MASSON**



**Le maire,**

**M. Serge ROUSSEL**